



Une augmentation significative et répétée de la fiscalité du tabac : c'est encore possible !

Le Gouvernement, associé au ministère des Solidarités et de la Santé, s'est engagé à atteindre des objectifs ambitieux de diminution de la consommation de tabac afin de promouvoir les générations sans tabac et de diminuer les inégalités sociales.

Paris, le 20 septembre 2017 – L'utilisation de la fiscalité comme un outil de santé publique pour atteindre un objectif de 10 € par paquet de cigarettes (mesure plébiscitée par le Président Macron), est un signal fort de la poursuite des efforts en matière de prévention du tabagisme. **Les associations réunies au sein de l'Alliance se félicitent de la décision conjointe de Bercy et de la Santé d'augmenter d'1€ début 2018 les cigarettes.**

La littérature et les exemples internationaux foisonnent : le levier fiscal est un outil efficace, qui touche, s'il est utilisé à bon escient, soit 10% d'augmentation minimum, les plus jeunes et les catégories sociales les plus défavorisées... C'est donc un outil de santé publique en parfaite corrélation avec les mesures déjà lancées du 1^{er} Programme national de Réduction du Tabagisme ; et qui s'articulent avec celles prévues dans le nouveau Programme que souhaite lancer Mme Buzyn d'ici quelques semaines...

Le levier fiscal doit-être utilisé à plusieurs reprises d'ici 2020. **Mais, l'annonce d'un arbitrage en faveur d'une augmentation « très progressive » de la fiscalité du tabac dès 2019, est particulièrement préoccupante** : en 2019 puis 2020, seraient pratiquées 3 augmentations de 50 cts et une de 40cts, au lieu de 2 augmentations d'1 €...

Un arbitrage en faveur de 4 « petites » augmentations, orchestrées par les pro-tabac, avec la bénédiction de Bercy, est très préjudiciable à la priorité donnée à la prévention du tabagisme et aux objectifs fixés en matière de prévalence.

L'Alliance contre le Tabac demande une prise de position ferme à ce sujet au Gouvernement et rappelle que les augmentations de moins de 10% mises en place depuis 2007, et qui s'annoncent en 2019 et 2020, n'ont été profitables qu'au porte-monnaie des buralistes et aux caisses de l'Etat, ce qui n'est pas acceptable pour une mesure dite de « santé publique ». **La fiscalité doit-être au service de la prévention et non favoriser les intérêts financiers et commerciaux du lobby du tabac !**

Il ne faut pas oublier, qu'en France, 73 000 victimes décèdent annuellement du tabac ; que le coût social du tabagisme atteint 120 milliards d'euros par an ; et que le nombre de mineurs tombant dans le tabagisme chaque année sont près de 300 000... Les jeunes français comptent parmi les plus gros fumeurs d'Europe chez les moins de 25 ans !

Alors que la prévention des maladies chroniques a été réaffirmée, pas plus tard que lundi dernier, qu'attend le Gouvernement pour enfin utiliser cet outil fiscal de façon cohérente et efficace ???

Contacts presse :

Alliance contre le tabac : Clémence Cagnat-Lardeau (Directrice) : 06 50 54 69 06 ;

Suivez nous sur twitter [@FranceSANStabac](https://twitter.com/FranceSANStabac) et facebook <https://www.facebook.com/Francesanstabac/>

Les 24 associations-membres de l'Alliance

